

# SIMETRA

au cœur de nos territoires



## VOS CENTRES SIMETRA



BAYONNE • BIARRITZ • HENDAYE • ISPOURE • LARRESSORE • SAINT-JEAN-DE-LUZ • SAINT-PALAIS • SAINT-PIERRE-D'IRUBE



[www.simetra.fr](http://www.simetra.fr)



SERVICE INTERENTREPRISES DE MÉDECINE ET SANTÉ AU TRAVAIL ADOUR PAYS BASQUE

Bâtiment le Récif - 26 Allée Marie Politzer 64200 BIARRITZ  
Tél. 05 59 58 38 80 • [www.simetra.fr](http://www.simetra.fr)



© haritza Sept. 2021

# LA PRÉVENTION ET LA SANTÉ

dans votre entreprise



VOTRE SERVICE  
DE SANTÉ AU TRAVAIL  
PAYS BASQUE/SUD DES LANDES

Bayonne  
Biarritz  
Hendaye  
Ispoure  
Larressore  
Saint-Jean-de-Luz  
Saint-Palais  
Saint-Pierre-d'Irube





Avec plus de 8 500 entreprises adhérentes de nos bassins de vie du Pays Basque et du Sud Landes, le SIMETRA permet à chacun de bénéficier d'une qualité égale de prestations et de conseils. Outil de proximité par excellence, le SIMETRA offre une image nouvelle de la médecine de prévention, en développant avec ses entreprises adhérentes, quelle que soit leur taille, un véritable partenariat et une relation de confiance."

## UNE ÉQUIPE ADMINISTRATIVE

- Directrice générale
- Directrice des ressources humaines
- Assistante de Direction
- Comptable
- Assistante informatique
- Service communication

Accueil : 05 59 58 38 80

Service des cotisations : 05 59 58 38 96

du lundi au jeudi de 8h30 à 12h - cotisations@simetra.fr

## UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE



LE MÉDECIN DU TRAVAIL



INFIRMIER(ÈRE) EN SANTÉ AU TRAVAIL



SECRÉTAIRE MÉDICALE



ERGONOME



INGÉNIEUR HYGIÈNE SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT



PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL



ASSISTANTE TECHNIQUE EN SANTÉ AU TRAVAIL



ASSISTANTE DU SERVICE DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS



COLLABORATION AVEC UNE ASSISTANTE SOCIALE

## NOS MISSIONS

L'équipe pluridisciplinaire du Simetra, placée sous l'autorité médicale du médecin du travail remplit quatre missions définies dans le code du travail :

- mener des actions de santé au travail en entreprise, dans le but de préserver la santé physique et mentale des salariés ;
- conseiller les employeurs, les salariés et leurs représentants sur les dispositions et mesures nécessaires afin d'éviter ou de diminuer les risques professionnels, et d'améliorer les conditions de travail ;
- assurer la surveillance de l'état de santé des salariés ;
- participer au suivi et à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire.

## LE SUIVI INDIVIDUEL DES SALARIÉS

Type de suivi	Suivi simple (salariés hors risques particuliers)	Suivi renforcé (salariés à risques particuliers)
Visite initiale (embauche)	Visite d'information et de prévention (VIP)	Examen médical d'aptitude
Suivi périodique	Dans un délai de 5 ans maximum	Dans un délai de 2 ans maximum
Visite de pré-reprise	À l'initiative du salarié, du médecin traitant ou du médecin conseil. Elle permet de préparer la reprise du salarié en cas de difficultés prévisibles.	
Visite de reprise	À l'initiative de l'employeur. Elle permet de vérifier la compatibilité du poste de travail du salarié avec son état de santé. Elle est obligatoire après un congé de maternité, une absence pour cause de maladie professionnelle ou un arrêt d'au moins 30 jours.	
Visite occasionnelle	À la demande de l'employeur, du salarié ou du médecin du travail.	

### À SAVOIR

- Veillez à mettre à jour régulièrement par le portail du SIMETRA, dans votre espace adhérent, vos déclarations d'effectif de salariés, de postes de travail et de risques.

# LA PLURIDISCIPLINARITÉ

## Des compétences complémentaires proposées à nos adhérents



### LES ACTIONS EN MILIEU DE TRAVAIL RÉALISÉES PAR L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Le SIMETRA propose à ses entreprises adhérentes un panel important d'interventions pour les accompagner dans la prévention de leurs risques. Il constitue ainsi un complément au diagnostic en santé au travail réalisé par les médecins et infirmiers.

### À SAVOIR

- Quel que soit le type d'accompagnement proposé, celui-ci est inclus dans votre cotisation.
- Votre cotisation est calculée en fonction de vos effectifs tout au long de l'année (article L.4622-6 du Code du travail).

## SENSIBILISATION AUX RISQUES PROFESSIONNELS

- Risques liés aux nuisances sonores
- Travail sur écran
- Risques chimiques (étiquetage, stockage, EPI...)
- Sensibilisations diverses (risque routiers, hygiène, leptospirose, travail de nuit etc. ...)

## AIDE AU REPERAGE DES RISQUES PROFESSIONNELS

- Elaboration de la fiche d'entreprise
- Accompagnement à l'élaboration du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels
- Etudes spécifiques sur des risques identifiés
- Aide au choix des EPC (Equipement de Protection Collective) et EPI (Equipement de Protection Individuelle) adaptés aux situations de travail
- Etudes sur des sujets transversaux soit par métiers soit par risques

### À SAVOIR

- Votre service de santé au travail mène des actions en partenariat avec la CARSAT, la DIRECCTE, l'OPPBTP.

## ACTIONS TERRAIN

- Conception de postes de travail (implantation d'une nouvelle machine, prévention TMS, ...)
- Aménagement de locaux et d'espaces de travail (création de nouveaux locaux, extensions, ...)
- Etude de poste ciblée sur un salarié suite aux restrictions émises par le médecin du travail / ou suite à une reconnaissance travailleur handicapé
- Participation / animation de groupes de travail
- Cardiorépléncemétrie
- Mesures physiques :

### Ambiance sonore

- Sonométrie

### Ambiance lumineuse

- Luxmétrie
- Luminancemétrie

### Vibrations

- Mains bras
- Corps entier

### Ambiance thermique

- Hygrométrie
- Vitesse d'air
- Température

### Prélèvement atmosphérique

Diagnostic des systèmes de ventilation

## RISQUES PSYCHOSOCIAUX

### Actions collectives

- Actions courtes de sensibilisations
- Conseils aux employeurs et IRP
- Actions d'évaluation
- Soutien psychologique en cas d'événements graves

### Soutien individuel

- Accompagnement de soutien aux salariés en situation de souffrance au travail

